



Séance du 22 mars 2026

MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 29	Représentés : 0	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-018	Avances sur subventions 2026 à des associations	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 26 MARS 2026 Publication sur le site internet municipal le : 31 MARS 2026
------------	---	--

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux mars à neuf heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le dix-huit mars deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOULINGUEZ, P. VIDALOU, A. RUBIOLO, O. MORBELLI, S. MENEUT, W. PATERNA, N. TRONC, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, L. MOREL, A. CHIABRANDO, S. BOURAS, J-M. ARNAUD, S. ROCHEZ, M. RIBES, N. FRATE, C. MARIE, A. DESLANDES, O. ILLOUZE, M-L. VOLAND, R. PEYROL.

Secrétaire de séance : A. CHIABRANDO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la loi n°2014-856 sur l'économie sociale et solidaire.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, les communes peuvent attribuer des subventions à des associations présentant un intérêt communal.

Comme chaque année, certaines associations sollicitent des avances sur subventions pour faire face à leurs dépenses courantes avant le vote des subventions qui intervient généralement en mai.

Une demande a été faite aux présidents des associations sollicitant habituellement des avances.

Les associations suivantes nous ont fait connaître, par écrit, que leur niveau de trésorerie justifiait une demande d'avance :

- Enfants et Loisirs	100 000 €
- Planet'jeunes	20 000 €
- Les Amis de l'Instruction laïque de Saint Cannat	20 000 €
- Le Comité officiel des fêtes de Saint Cannat	6 000 €
- L'Amicale des employés communaux	15 000 €
- L'APAEP	3 000 €

Les avances de subventions seront versées en fonction des disponibilités de la trésorerie municipale.

Il est précisé que les conseillers municipaux suivants n'ont pas participé au vote :

- Pour la subvention Enfants et loisirs : M. CUTILLO
- Pour la subvention des AIL : R. PEYROL
- Pour la subvention du Comité des fêtes : V. BAUME
- Pour la subvention APAEP : S. BOULINGUEZ, R. PEYROL, R. MOUNY, A. DESLANDES

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De voter les avances sur subventions aux associations notées ci-dessus.

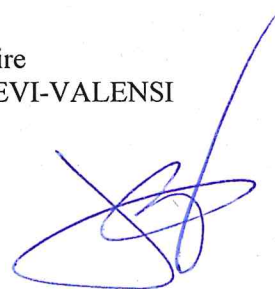
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Alexis CHIABRANDO



Le Maire
Joël LEVI-VALENSI





Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

 Imprimer  Envoyer

2026-018

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-03-26T14-56-03.02 (MI268616659)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260322-2026-018-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Avance sur subventions 2026 à des associations

Date de décision : 22/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2026-018 Avance sur subventions 2026 à des associations.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 26/03/26 à 14:56
Date 26/03/26 à 14:56
Date 26/03/26 à 15:04

Par [GENRE-JAZELET Christophe](#)
Par [GENRE-JAZELET Christophe](#)